

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

**Décision n° 19509 du 17 mai 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est**

NOR : INTJ1712130S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 48365 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630345S),

Décide :

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2017 :

Gentilhomme Célian	NIGEND : 300 205	NLS : 8 100 723
Praneuf Ruddy	NIGEND : 309 159	NLS : 8 106 171
Bouquet Benjamin	NIGEND : 311 136	NLS : 8 092 192
Dambreville Loïc	NIGEND : 246 179	NLS : 8 098 162
Bisard Elian	NIGEND : 330 108	NLS : 8 118 524
Buisset Bertrand	NIGEND : 266 843	NLS : 8 109 228
Pagani Rémi	NIGEND : 321 250	NLS : 8 112 944
Mohr Jordan	NIGEND : 329 654	NLS : 8 118 170

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 mai 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région
de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,*

T. MORTEROL